

0,95€ (Espagne: 1,40€)

TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012

Tél: 05 62 11 33 00 • contact@ladepeche.com • www.ladepeche.fr

Fraude fiscale: 30 milliards envolés

Le gouvernement prépare un nouveau plan anti-fraudes. • l'événement pages 2-3

COLOMIERS

Accident
mortel: le taxi
témoigne

• page 20

STADE TOULOUSAIN

Les boutiques
se multiplient
dans l'agglo

• page 18

VOS SORTIES

Quoi faire
ce week-end?

• page 36

Fiscalité : la guerre aux fraudeurs

l'essentiel

Alors que l'État cherche de nouvelles ressources financières, le gouvernement s'attaque à la fraude fiscale, sociale et au travail clandestin. De nouveaux dispositifs pour traquer les fraudeurs devraient voir le jour prochainement.

ment, il s'agit aussi bien de récupérer de l'argent que de tenter d'assainir certaines pratiques.

Moyens supplémentaires

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscales bénéficiera prochainement de « moyens supplémentaires », visant notamment à renforcer les pouvoirs d'investigation, d'enquête et de recouvrement de l'administration, a annoncé Jérôme Cahuzac. Selon lui, l'efficacité du recouvrement des sommes dues, dans les cas de fraudes fiscale ou sociale mis au jour, s'avère insuffisante. « C'est la raison pour laquelle des moyens supplémentaires seront donnés à l'administration compétente afin que cette efficacité s'améliore », ajoute-t-il.

Certes Cahuzac concède que, sous Sarkozy, une « police fiscale » a été mise en place, mais il juge que désormais il faut « l'utiliser à sa juste mesure ». Et d'asséner : « Au moment où l'on s'apprête à demander un effort vigoureux au pays, il n'est évidemment pas acceptable que certains contribuables estiment « pouvoir s'affranchir de l'effort que tous ou presque vont consentir ».

En attendant, on fait remarquer au ministre du Budget que des « dispositions anti-abus » visant notamment l'optimisation fiscale ont déjà été adoptées dans le cadre du budget rectificatif pour 2012 voté durant l'été. Mais elles semblent encore insuffisantes (voir l'interview ci-contre)...

Jean-Pierre Bédit

Coincidence troublante : la fraude fiscale en France s'élèverait à une trentaine de milliards par an, soit le montant de l'effort demandé aux Français lors du dernier collectif budgétaire. En clair, si les Français étaient un peu plus honnêtes et les services de l'État plus performants pour contrecarrer ce délit, on pourrait se serrer un peu moins la ceinture. « En 2013, nous prévoyons de détecter plus de 4 milliards de fraude fiscale », a déclaré Jérôme Cahuzac, ministre délégué au Budget. Une progression encourageante puisqu'en 2011, 3 milliards avaient été repérés. Mais on est encore loin du compte...

Alors que l'État cherche de nouvelles recettes, le gouvernement a décidé de passer la vitesse supérieure. Dans les prochaines semaines, Jérôme Cahuzac, présentera un plan anti-fraudeurs qui se veut de grande ampleur. Il concernera la lutte contre les fraudes fiscale, sociale (prestations sociales) et contre le travail clandestin. Un dispositif de bataille qui vise tant les particuliers que les patrons. Pour le gouverne-

À BERCY, DES ARMES MAIS PEU DE BRAS

Face à la fraude fiscale, les moyens mis en œuvre par le ministre Cahuzac sont-ils à la hauteur ? « Ça a le mérite qu'on en parle, mais ce ne sont que des moyens juridiques », regrette Vincent Drezet, secrétaire général du syndicat national Solidaires Finances publiques.

« La fraude fiscale est complexe et se meurt dans des paradis fiscaux où elle est difficile à attraper... Et en face, nous constatons un décrochage progressif des moyens de contrôle de l'État sur cette fraude. »

Le syndicat regrette en effet que les services de détection de la fraude ne soient pas soutenus ou renforcés avec des effectifs supplémentaires.



res. Quant aux mesures annoncées, « nous n'en verrons l'efficacité que dans deux ans, le temps que le système se mette en place et contrôle les bilans ».

Vincent Drezet appelle ainsi à un « plan d'ensemble » avec une meilleure coopération entre les administrations (po-

lice, douanes, justice, etc.) et des moyens supplémentaires, « notamment pour lutter contre la fraude à la TVA intracommunautaire ».

Pour autant, l'arsenal existe. Lancé un peu avant les élections, il permet notamment de renverser la charge de la preuve. En clair, « une suspicion suffit ». Mais pour l'heure, tous ces dispositifs manquent encore de bras.

Grèce

LA « LISTE LAGARDE » AFFAIBLIT LA CLASSE POLITIQUE

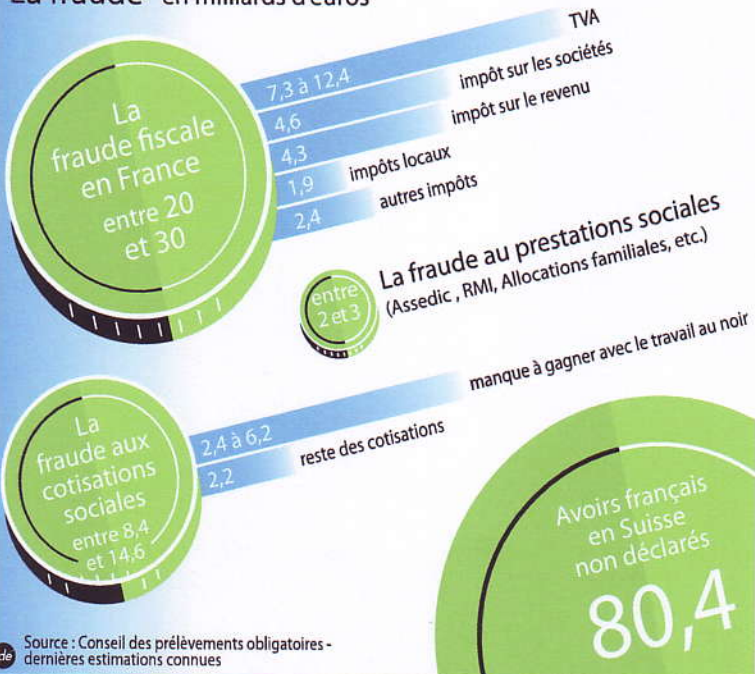
Depuis plusieurs jours, le gouvernement grec est fragilisé par la « liste Lagarde », du nom de l'ancienne ministre de l'Économie française, aujourd'hui directrice du Fonds monétaire international. Cette liste, fournie par un ancien employé de la banque HSBC et contenant plus de 2 000 noms de Grecs (avocats, politiciens etc...) ayant un compte en Suisse, avait été remise par Mme Lagarde en octo-

bre 2010 à son homologue Georges Papaconstantinou. La liste provenait des mêmes fichiers que le document brandi en 2009 à la télévision par l'ancien ministre du Budget Eric Woerth. Les Grecs, soumis à une terrible cure d'austérité, avaient découvert stupéfaits que cette liste, rendue publique par un journaliste, n'avait pas fait l'objet de la moindre enquête et avait été négligée par les diffé-

rents gouvernements. Le journaliste, par contre, avait été très rapidement arrêté et jugé pour « violation de données privées » par la justice, habituellement très lente.

Hier, il a été acquitté au grand soulagement du gouvernement. Dans la foulée cependant, le parti néonazi Aube Dorée, a déposé plainte « pour manquement au devoir » contre MM. Papaconstantinou et Vénizélos.

La fraude en milliards d'euros



Source : Conseil des prélèvements obligatoires - dernières estimations connues

Si vous lisez cet article sur l'écran Premium (web ou tablette), cliquez sur l'image pour voir la vidéo du sénateur Eric Boccaut, qui a publié un rapport en juillet dernier sur l'évasion fiscale. Le rapporteur de la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion fiscale et les actifs hors de France et ses incidences fiscales y présente ses conclusions et propositions.

Interview

« IL FAUT PRÉLEVER À LA SOURCE »



François De Closets, journaliste et écrivain vient de publier son autobiographie, « Le Monde était à nous », éditions Fayard, 2012

Selon vous, la France est-elle bien armée aujourd'hui pour lutter contre la fraude fiscale ?

Tout d'abord, il faut bien comprendre qu'il existe trois formes de fraude sur notre territoire : la fraude fiscale (la plus connue) ; la fraude entrepreneuriale (le travail dissimulé dit au noir) et la fraude sociale (sur les allocations sociales). Ce sont trois fraudes haissables et qui doivent être toutes combattues.

C'est vrai que la France est un des pays au monde où la lutte contre la fraude fiscale est la mieux organisée et la plus efficace. Alors on parle de plus ou moins 50 milliards d'euros, même si ce sont des chiffres incertains. C'est très important, certes. Mais il existe aussi une fraude qui porte, elle, sur l'optimisation fiscale.

En quoi consiste-t-elle ?

L'optimisation fiscale est légale. Elle consiste à profiter de la complexité de notre système fiscal pour payer des impôts très réduits. Il faut lutter contre ce type de pratique. Pour citer un exemple, je suis scandalisé que les dernières mesures gouvernementales ne touchent pas aux systèmes de défiscalisation des investissements en outre-mer. Ces dispositifs offrent de réelles échappatoires. Et aujourd'hui, il faudrait être idiot pour faire de la fraude fiscale, quand on sait que l'optimisation fiscale permet d'économiser tout autant ! Simplement, ils sont réservés à ceux qui ont beaucoup d'argent, et qui ont les moyens de se payer un gestionnaire de patrimoine connaissant toutes les ficelles.

Que faudrait-il faire selon vous ?

Il nous faut un système d'imposition plus simple ! La fraude se niche dans la complexité. Quand vous effectuez un prélèvement à la source, le risque de fraude est très réduit. Mais dès que l'on ajoute un système dérogatoire, pour faire plaisir à telle ou telle catégorie de population, cela devient de suite plus compliqué. On crée des possibilités de fraudes. Certains souhaitent recruter 10 000 fonctionnaires de plus pour lutter contre la fraude fiscale. Je pense que ce n'est pas la solution. Simplifions plutôt notre législation fiscale. Après, la lutte contre la délinquance en cols blancs se fera toute seule. Les personnes concernées ont une réputation : la peur d'être mis sur la place publique les dissuade facilement.

Recueilli par M.V.

HAUTE-GARONNE : À LA RECHERCHE DU MILLIARD PERDU

Selon le syndicat Solidaires Finances, les chiffres de la fraude fiscale seraient sous-estimés, et seraient plutôt compris entre 45 et 50 milliards d'euros perdus chaque année. Soit 15 à 20 milliards de plus que les chiffres avancés par le gouvernement. Peut-être même plus. « Nous avons établi cette fourchette il y a quelques années en collaboration avec un statisticien de l'Insee et de la Cour des comptes. Mais aujourd'hui, la vérité est sans doute bien au-delà des 5 milliards », estime Vincent Drezet, secrétaire général du syndicat national, qui promet une nouvelle enquête sur le sujet. Pour établir ce montant, la vénérable administration avait tout simplement extrapolé les données des contrôles fiscaux et de ceux de la TVA, en les répercutant par type de revenus. Résultat : « des chiffres de fraude qui avoisinent toujours plus ou

Au niveau national, la fraude fiscale dépasserait les 50 milliards, mais comment vérifier les chiffres ?

moins les 2,5 % du Produit Intérieur Brut français ». En s'appuyant sur cette méthode de calcul, les différents syndicats des impôts (1) sont aussi parvenus à un chiffre accablant : milliard d'euros pour la seule Haute-Garonne ! Alors, basta ! Ras-la-fraude, pestent-ils en substance : « Il est nécessaire pour le respect du civisme et pour ceux qui payent l'impôt de favoriser la lutte contre la fraude fiscale. Ce qui n'est pas payé par les uns, l'est par les autres ». Lance ainsi Régis Lagrifoul, (Solidaires, ex-Snu).

Les différents systèmes de fraude sont certes bien connus (lire ci-dessous), mais les moyens pour lutter contre s'avèrent très largement insuffisants. Ainsi, si l'on se base sur les chiffres officiels de l'activité de l'administration fiscale de la Haute-Garonne en 2011, ce sont « seulement » 90,5 millions d'euros qui ont été récupérés par le fisc, soit à peine 0,9 % de la fraude totale estimée (lire encadré). Et encore, un quart de ce chiffre est constitué par des redressements de l'impôt sur le revenu, une fraude qualifiée « d'épiphénoménale » par Vincent Dussart, professeur de droit fiscal à Toulouse, au regard des sommes globales considérées. Alors comment juger du volume de la fraude dans le département avec précision ? C'est « peut-être moins, peut-être plus », conteste de son côté la direction régionale des Finances publiques : « Il n'y a



pas de substrat scientifique... Il faut relativiser des chiffres qui sortent du chapeau. Il s'agit d'estimations plus que de calculs », relève Hervé Le Floch-Louboutin, directeur régional.

Réponse de Régis Lagrifoul au nom de l'intersyndicale : « Nous nous basons, pour estimer ce chiffre, sur un calcul prenant en compte le montant de la fraude estimée en rapport avec le nombre de dossiers et le poids économique du département par rapport au reste du territoire (soit 2 %) ». Pour un

département comme le nôtre, la fraude se met en place en fonction du tissu économique de notre région. Ainsi l'activité de haute technologie très importante se situe plus sur une pratique d'optimisation fiscale (filiales et/ou sièges sociaux dans divers pays) que de la fraude stricte. Par contre, comme au niveau national, on a un moindre contrôle sur les professions libérales, le secteur du bâtiment, l'économie souterraine, le secteur automobile de transit et la fraude à la TVA.

Mais alors comment s'attaquer au problème ? « La créativité de plus en plus grande des fraudeurs impliquerait un véritable renforcement humain des divers services mais aussi des outils législatifs renforcés », revendique l'intersyndicale (lire page 2). En somme, il faudrait des moyens supplémentaires, ce que réfute la direction régionale en ces termes : « En matière de contrôle fiscal, il n'y a pas de lien mécanique entre les moyens et les résultats ». Un véritable casse-tête.

Daniel Hourquieba

90,5 MILLIONS D'EUROS PRIS PAR LA PATROUILLE !

Quand il s'agit de contrôle, les services fiscaux de la Haute-Garonne ne ménagent pas leur peine. Ainsi, l'an dernier, ils auraient redressé pour un volume de 90,5 millions d'euros, décomposés comme suit :

- > Contrôles du bureau : 42,8 M€ de droits rappelés (dont 21,3 M€ au titre de l'impôt sur le revenu).
- > Contrôles sur place : 561 affaires générant 25,2 M€ de droits rappelés et 12,5 M€ de pénalités.

(1) L'intersyndicale DGFP (Direction générale des Finances publiques) de la Haute-Garonne comprend Solidaires, CGT, FO, CFTD de Haute-Garonne.

Zoom

TRICHE : LES 7 PLAIES FISCALES

Quels sont les secteurs fiscaux où l'on triche le plus ? Difficile à dire, tant les domaines se chevauchent. Mais il est possible d'identifier quelques grands axes « d'une fraude fiscale multiforme ».

- 1. Le travail dandestin.** Un véritable fléau puisque par nature le travail au noir ne suscite aucune fiscalisation. « On estime que 30 % de l'activité économique en Haute-Garonne sont générés par une activité non-déclarée », estime Patrick Lumeau (FO).
- 2. La fraude à la TVA.** Elle concerne les grandes entreprises, les professions libérales et les petites entreprises. En effet, la TVA est déclarative. La fraude peut se faire de différentes manières : rétention de la taxe due et « oublis » sur la déclaration ; manipulation des différents taux ou encore jeux sur la TVA déductible. Le comble : la fabrication de fausses factures qui permet de récupérer encore et plus de TVA...
- 3. La fraude à la TVA intracommunautaire.** C'est le non-respect des règles communautaires en matière de fiscalité. Comme par exemple, l'achat de véhicules d'occasion. La TVA n'est pas la même si l'entreprise l'achète à un particulier ou une entreprise. Ou encore la « fraude carousel », relève Vincent Dussart, professeur de droit fiscal. Celle-ci permet de collecter de la TVA à travers de nombreuses sociétés écrans au sein de l'Union européenne, et de ne jamais la reverser. L'argent s'évapore alors par l'intermédiaire de sociétés taxis.
- 4. La fraude sur l'impôt sur les sociétés.** C'est simple : il suffit de ne pas déclarer toutes les ressources ou bien d'augmenter artificiellement les charges.
- 5. La fraude à l'impôt sur la fortune.** Là encore, une sous-évaluation des bases suffit. Les services de détection de fraudes manquant de moyens, certains départements ont du mal à assurer tous les contrôles nécessaires.
- 6. La défiscalisation immobilière.** La « fraude tendance », selon les experts. Légale, elle s'appuie sur de nombreux dispositifs dérogatoires (les niches fiscales) et de défiscalisations liées à des investissements immobiliers (Lois Perissol, Besson, Robien, Scellier... et bientôt Duflot). Ces dispositifs nécessiteraient un véritable suivi et contrôle des conditions mises pour bénéficier des ristournes. Un travail difficile et long, complexe et évolutif.
- 7. La proximité d'un paradis fiscal.** La Haute-Garonne a pour particularité de voisiner avec un paradis fiscal : Andorre. Le blanchiment d'argent est visé. « La principauté s'est dotée d'un dispositif de lutte mais... pas des moyens pour garantir son efficacité », note le rapport Moneysval. Or Andorre ne répond pas aux standards internationaux même si la principauté a partiellement levé le secret bancaire en 2009, sous la pression de la communauté internationale.